

SEANCE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2012

L'An deux mil douze, le 7 décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le trente novembre deux mil douze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

- M. Yves ANDRÉ,
- M. Guy LE SERGENT,
- M. Daniel SELLIN,
- Mme Josiane ANDRÉ,
- Mme Nicole RIOUAT,
- M. Marcel JAMBOU,
- Mme Martine PRIMA,
- M. Arnaud TAËRON,
- Mme Marie-France LE COZ,
- Mme Colette LE BOURHIS,
- Mme Yveline SINQUIN,
- Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ,
- Mme Marie-José TOULLEC,
- Mme Marie-Laure FALCHIER,
- M. Stéphane LE PADAN,
- M. Christophe LE ROUX,
- M. Yannick GUERNEC,
- M. Gérard BÉRAUT,
- Mme Catherine FAVERIE,
- M. Florent HILIOU,
- M. Jean-François LE ROUX,
- Mme Marie-Renée THIEC,
- M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

- Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Marcel JAMBOU,
- M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE,
- M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à MADAME Marie-José TOULLEC,
- Mme Pascale LE BOURHIS, excusée, qui a donné procuration à Madame Josiane ANDRÉ.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Yannick GUERNEC, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Objet : Suppression de tarifs enfance/jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

Décide la suppression des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2013 :

• **Pass'Sports et Tickets Sports**

- piscine Quimperlé : 5 euros
- piscine Scaër : 4 euros
- grand jeu : 3.20 euros
- grand jeu à partir du 2^{ème} enfant : 2.20 euros
- stage cyber commune (3 jours) : 9 euros
- stage photographie (4 jours) : 16 euros

• **Espace Jeunes**

- boissons, confiseries : 0.50 euros
- café : 0.20 euros
- piscine Quimperlé : 5 euros
- piscine Scaër : 4 euros

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
19 DEC. 2012

Objet : Révision des animations enfance/jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

Fixe, comme il est indiqué ci dessus, les tarifs des animations enfance/jeunesse, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- **Pass'Sports et Tickets Sports**

- animation sportive : 3,30 euros
- animation sportive à partir du 2^{ème} enfant : 2.30 euros
- activités manuelles : 3.30 euros
- activités manuelles à partir du 2^{ème} enfant : 2.30 euros
- activités nautiques, équitation : 9.30 euros
- cinéma, patinoire, piscine loisirs, parc de loisirs : 8 euros
- piscines Aquapaq : 5 euros
- activités scientifiques (micro fusée, fusée à eau) : 5 euros
- séjour, stage théâtre : 10 euros/jour

- **Ecole municipale des Sports**

- adhésion annuelle (une séance hebdomadaire) : 35 euros
- adhésion annuelle (une séance toutes les deux semaines) : 18 euros

- **Espace Jeunes**

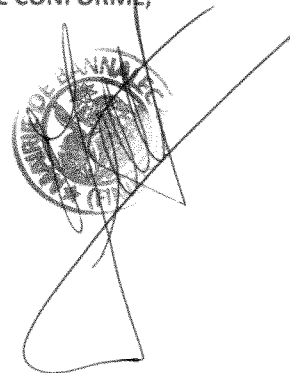
- adhésion annuelle : 5 euros
- concert, accrobranche : 10 euros
- cinéma, karting, bowling, patinoire, parc de loisirs : 8 euros
- mini stage de danse, laserblade : 8 euros
- piscines Aquapaq : 5 euros
- séjour : 10 euros/jour



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



Objet : Révision des tarifs de l'accueil périscolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

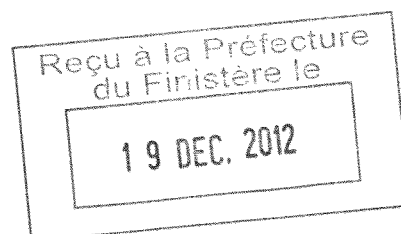
Fixe, comme il est indiqué ci dessus, les tarifs de l'accueil périscolaire, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- matin (de 7h à 8h30) : 0.80 euros
- soir (de 16h45 à 19h) : 1.50 euros
- matin et soir : 1.80 euros
- par quart d'heures entamé, au-delà de 19h : 5 euros

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



Objet : Révision des tarifs de la médiathèque

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

Fixe, comme il est indiqué ci dessus, les tarifs de la médiathèque, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- **Livres, revues**

- abonnement adulte : 15 euros
- abonnement scolaire, étudiant, rmiste : 5 euros
- abonnement enfant MOINS de huit ans : GRATUIT
- abonnement famille (à partir du 3^{ème} enfant) : 20 euros
- abonnement temporaire vacancier (par personne) : 5 euros
- abonnement temporaire vacancier (par famille) : 10 euros
- photocopie : 0.20 euros
- pénalité de retard si non restitution sous 8 jours après un premier rappel : 5 euros

- **Livres, revues, CD et DVD**

- abonnement adulte : 21 euros
- abonnement scolaire, étudiant, rmiste : 5 euros
- abonnement enfant MOINS de huit ans : GRATUIT
- abonnement famille (à partir du 3^{ème} enfant) : 30 euros
- pénalité de retard si non restitution sous 8 jours après un premier rappel : 5 euros

- **Stage informatique**

- stage d'initiation informatique adulte (6h) : 25 euros



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAYOR OF" and "FINISTÈRE" around a central emblem.

Objet : Révision des tarifs du rando gîte

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

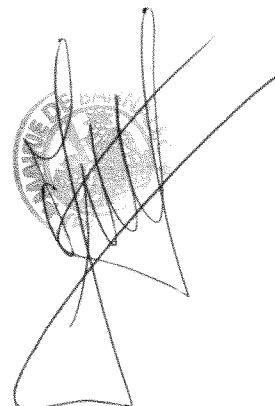
Fixe, comme il est indiqué ci dessus, les tarifs du rando gîte, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Nuitée vacances scolaires et week end du 01/05 au 30/09 : 18.50 euros
- nuitée semaine du 01/05 au 30/09 : 14 euros
- nuitée groupe totalité du gîte du 1/05 au 30/09 : 195 euros
- nuitée vacances scolaires et week end du 01/10 au 30/04 : 15.50 euros
- nuitée semaine du 01/10 au 30/04 : 14 euros
- nuitée groupe totalité du gîte du 01/10 au 30/04 : 175 euros
- hébergement du cheval : 4 euros
- caution : 120
- arrhes : 25% du séjour

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



Objet : Révision des tarifs d'utilisation des salles communales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

Fixe, comme il est indiqué ci dessus, les tarifs d'utilisation des salles communales, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- **Salle Jean Moulin**

- caution : 300 euros
- réunion (sans buvette) : 43 euros
- manifestation sans buvette et sans matériel (spectacle, concert, exposition ...) : 70 euros
- manifestation avec buvette (concours de cartes, loto...) : 140 euros
- manifestation avec buvette et entrée payante (fest noz, concert ...) : 215 euros
- occupation par une personne morale (association, société...) ou un particulier utilisant la salle régulièrement (gym, yoga, danse, broderie, théâtre ...) :
 - o prix annuel pour une séance hebdomadaire d'une heure : 215 euros
 - o par heure supplémentaire : 110 euros
 - o par journée : 215 euros
- location de matériel de sonorisation lors de l'utilisation de la salle : 50 euros

- **Salles du passage Auguste Brizeux, de l'Ancienne Mairie et de l'immeuble 3 rue de la Paix**

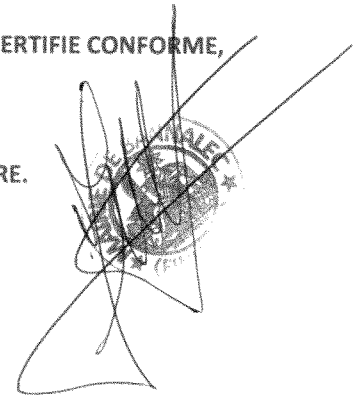
- un cours hebdomadaire : 112 euros
- deux cours hebdomadaire : 200 euros
- un cours mensuel : 36 euros
- une réunion : 32 euros



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



Objet : Révision du tarif d'utilisation du mini bus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

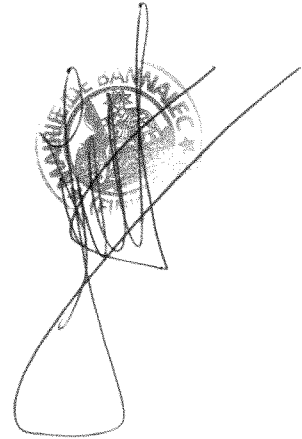
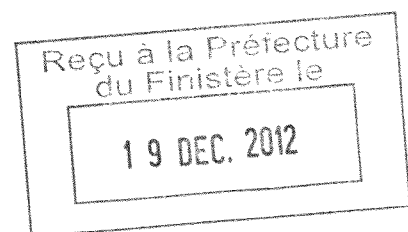
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

Décide de majorer le tarif d'utilisation du mini bus de 0.28 euros à 0.30 euros le kilomètre à compter du 1^{er} janvier 2013.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DAUWALTEC' and a central emblem. The signature is a large, stylized cursive script.

Objet : Révision des tarifs des prestations fournies par le service extérieur des Pompes Funèbres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

Fixe, comme il est indiqué ci dessus, les tarifs de prestations fournies par le service extérieur des Pompes Funèbres, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

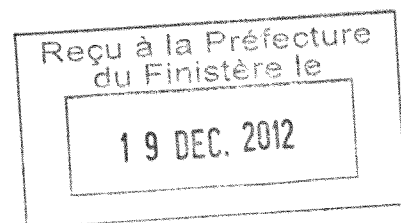
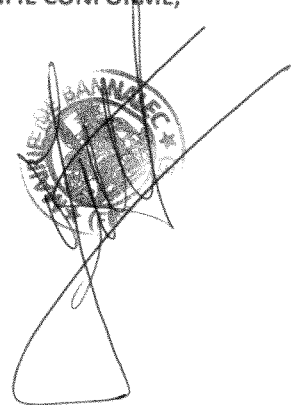
- Location d'une chambre funéraire

- Forfait de 2 jours : 230 euros
- Par jour supplémentaire : 75 euros
- Vacation funéraire : 22 euros

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



Objet : Révision des tarifs de vente de l'eau

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

Décide de fixer les tarifs hors taxes de vente de l'eau applicables à toutes les consommations facturées, ainsi qu'il suit :

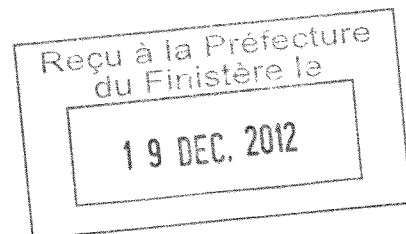
- Abonnement (sans consommation et par compteur) : 40 euros
- Consommations :
 - o de 0 à 500 m³, le m³ : 1.34 euros
 - o de 501 à 5000 m³, le m³ : 0.88 euros
 - o au-delà de 5000 m³, le m³ : 0.68 euros

Rappelle qu'en cas de fuite constatée après compteur, la facture annuelle sera établie sur la base de la consommation moyenne des trois années précédentes, le volume correspondant à la fuite sera pris en charge pour moitié pour l'abonné, pour l'autre par la collectivité, étant précisé qu'en cas de récurrence, la totalité de la consommation sera facturée.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



Objet : Révision des prix des branchements d'eau et des travaux d'entretien et de réparations des branchements

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

Adopte les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 :

1°- Pose d'un branchement

Branchement normal au diamètre 18.6x25, jusqu'à 15 mètres linéaires entre réseau et compteur, comprenant le terrassement, la fourniture et la pose de tuyaux plastique, 1 robinet vanne, 2 coudes, 1 embout fileté, 1 robinet avant compteur, 1 collier de prise en charge, 1 bouche à clé, 1 plaque tabernacle, 1 tube à collerette, 1 citerneau, 1 support de compteur et 1 compteur de 3 m³ : prix forfaitaire : 630 euros hors taxes (remboursement du prix des fournitures et du prix de la main d'œuvre , y compris les charges sociales).

Au-delà de 15 mètres linéaires entre réseau et compteur : prix forfaitaire : 20 euros hors taxes par mètre linéaire (fournitures et main d'œuvre comprises pour terrassement et pose).

Lorsque les accessoires mentionnés ci-dessus seront fournis en nombre supérieur à celui prévu, le surplus sera facturé à son prix de revient.

Lorsque le matériel utilisé sera d'un calibre supérieur, il sera appliqué une plus value égale à la différence entre les prix du matériel ci-dessus et ceux du matériel effectivement posé.

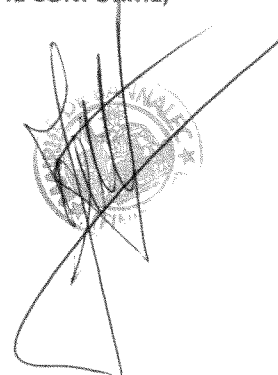
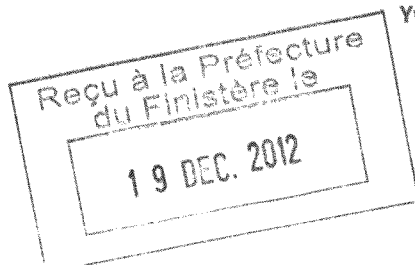
2°- Réparations de branchements

Le matériel employé sera facturé à son prix de revient, TVA comprise.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



Objet : Révision des tarifs de la redevance d'assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 décembre dernier,

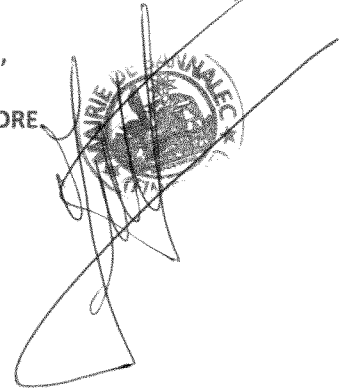
Fixe les tarifs hors taxes ci-dessous applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- abonnement : 29 euros
- redevance par m³ d'eau consommé : 1.90 euros
- redevance pour les immeubles non raccordés à l'issue d'un délai de 2 ans : 2.85 euros
- redevance pour les immeubles non raccordés à l'issue d'un délai de 3 ans : 3.80 euros
- redevance par kg de D.B.O5 applicables aux établissements industriels : 1.33 euros
- redevance à payer par la société TALLEC (sites de Moustoulgoat et de Loge Begoarem) : 1.07 euros

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



Reçu à la Préfecture
du Finistère le

19 DEC. 2012